



DÉCISION DE LA COMPOSITION DU JURY DES CONCOURS EXTERNE ET INTERNE SUR TITRES DE CADRE SOCIO-EDUCATIF

Le Directeur du Centre Hospitalier de Chartres,

Vu les décisions portant ouverture d'un concours externe sur titres pour le recrutement de cadre socio-éducatif, en date du 22 mars 2024 et d'un concours interne sur titres pour le recrutement de cadre socio-éducatif, en date du 1^{er} juillet 2024,

DÉCIDE

Article 1 : La composition du jury est fixée comme suit :

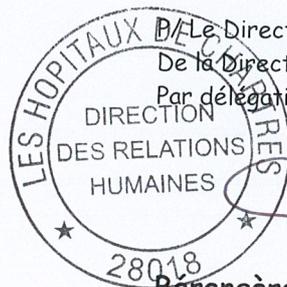
Madame Aurore LIMON MARITORENA, Responsable du Personnel non médical aux Hôpitaux de Chartres, Présidente ;

Monsieur Louis-Marie DE SOYE, Directeur-Adjoint de la Fondation d'Aligre à Lèves, vice-président ;

Monsieur Philippe RABATÉ, Cadre socio-éducatif à l'hôpital de jour de Pédopsychiatrie au Centre Hospitalier Universitaire de Tours ;

Article 2 : Le Directeur des Relations Humaines est chargé de l'exécution de la présente décision.

Chartres, le 6 juin 2025



Le Directeur-Adjoint chargé
De la Direction des Relations Humaines,
Par délégation la Responsable du Pôle Social

Bérenère TALMANT